

BAREME DES HONORAIRES 2020

MONTANT DE LA TRANSACTION (Prix de vente)	HONORAIRES TTC En% du prix de vente	MONTANT MAXIMUM DE PERCEPTION
Parking- Garage-Box	FORFAIT	3000€ TTC
Jusqu'à 100.000€	10%	10.000€ TTC
Sur la tranche de 100.001€ à 200.000€	7 %	14.000 TTC
Sur la tranche de 200.001€ à 300.000€	6 %	18.000 TTC
Sur la tranche de 300.001€ à 600.000€	5.6%	33.600 TTC
Sur la tranche de 600.001 € à 900.000€	5%	45.000 TTC
Sur la tranche de 900.001 € à 1200.000€	4%	48.000 TTC
Sur la tranche de 1200.001€ à 1500.000€	3%	45.000 TTC
Au-delà de 1500.001 €	2.5%	

IMPORTANT :

- Toute baisse du prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat oblige un nouveau calcul des honoraires de l'agence
- Les honoraires de l'agence sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation expresse contraire
- Les prix affichés en vitrine sont donc avec la commission d'agence incluse
- TVA au taux de 20% incluse.
- Les honoraires sur la vente s'étendent pour une mission complète (estimation, constitution de dossier, visites, présentation d'acquéreurs, négociations, rédactions d'acte, conseil).

Exemples barèmes transactions 2020

MONTANT DE LA TRANSACTION (Prix de vente)		Honoraires TTC En% du prix de vente	MONTANT MAXIMUM DE PERCEPTION
Jusqu'à 100.000 €		10%	10 000€ TTC
Sur la tranche de 100.001€ à 200.000€		7%	14 000 TTC
EXEMPLE	Prix 130.000€	7%	Honoraire TTC 9 100 €
Sur la tranche de 200.001€ à 300.000€		6%	18 000 TTC
EXEMPLE	Prix 230.000 €	6%	Honoraire TTC 13 800 €
Sur la tranche de 300.001€ à 600.000€		5.6%	33 600TTC
EXEMPLE	Prix 330.000€	5.6%	Honoraire TTC 18 480 €
Sur la tranche de 600.001 € à 900.000€		5%	45 000€ TTC
EXEMPLE	Prix 800.000€	5%	40 000€ TTC

Nos honoraires sont s'entendent Toutes Taxes comprises (Taux actuel de la TVA : 20%)

- Ce barème s'applique à toute vente sur immeuble à usage d'habitation, locaux d'activité, terrains à bâtir et autres.
- Les honoraires de transaction sont à la charge du mandant, sauf stipulation expresse contraire.
- Tous les prix de ventes sont affichés honoraires inclus.
- Tarif applicable à partir du 1ER Janvier 2020
- TVA au taux de 20% incluse.
- « Les honoraires sur la vente s'entendent pour une mission complète (estimation, constitution de dossier, visites, présentation d'acquéreurs, négociations, rédactions d'acte, conseil). L'accomplissement partiel de la mission pourra donner lieu à réduction d'honoraires. Il en sera de même dans le cas de la commercialisation de plusieurs biens. »

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION PARKING ET BOX

POUR UN PARKING OU GARAGE LOCATION 150€ TTC BAILLEUR

160€ TTC - répartition Bailleur / Locataire selon mandat

Hors recherche de locataire uniquement rédaction

Rédaction bail : 250 € TTC Etat des Lieux : 150€ TTC « Les honoraires à la charge du Locataire pour l'ensemble (rédaction de bail) sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour ces mêmes prestations. »

****Zone tendue : zone tendue correspond aux territoires des communes dont la liste est annexée au décret n° 2013-392 du 10 Mai 2013**

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

Pour les logements nus ou meublés suite à la loi ALUR du 15-09-2014

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Visites, constitution du dossier du locataire et de réaction du bail	zone très tendue*	12€ TTC / m ²
	en zone tendue**	10€ TTC / m ²
	Hors zone très tendue et tendue	8€ TTC / m ²
Réalisation de l'état de lieux d'entrée		3€ TTC / m ²

HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Visites, constitution du dossier du locataire et de réaction du bail	zone très tendue*	12€ TTC / m ²
	en zone tendue**	10€ TTC / m ²
	Hors zone très tendue et tendue	8€ TTC / m ²
Réalisation de l'état de lieux d'entrée		3€ TTC/m ²
Honoraires d'entremise et de négociation		100€ supplémentaire forfaitaire

Cessions de baux et locations d'immeubles à usage commercial ou professionnel

Cession : 12% TTC (10% HT) sur loyer terminal + 12% TTC (10% HT) de la cession

Pour les locaux commerciaux

Location : 12% TTC (10% HT) du 1^{er} loyer triennal à la charge du preneur

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION Pour les logements code civil

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET DU PROPRIETAIRE

• 2. FRAIS D'AGENCE

BAIL A USAGE D'HABITATION LOCATAIRE PERSONNE PHYSIQUE (CODE CIVIL)

A la charge du locataire :

- Location de 12 mois : 1 mois de loyer HORS CHARGES

BAIL A USAGE D'HABITATION LOCATAIRE PERSONNE MORALE (CODE CIVIL)

A la charge du locataire :

- Location de 12 mois : 1 mois de loyer TTC

- Location de + de 12 mois : 10% TTC du loyer annuel

BAIL A USAGE D'HABITATION LOCATAIRE PERSONNE PHYSIQUE (BAIL MOBILITÉ)

A la charge du locataire - 15€/m² TTC soit :

- 12€/m² (visite, constitution de dossier et rédaction du bail)

- 3€/m² (état des lieux si effectué par un prestataire)

Honoraire entremise et négociation 200.00€ supplémentaire

A la charge du propriétaire :

- Location de 1 à moins de 3 mois : 20% d'un mois de loyer

- Location de 3 mois à 5 mois : 40% d'un mois de loyer

- Location de 6 mois à 10 mois : 50% d'un mois de loyer

PROROGATION D'UN BAIL CODE CIVIL

Rédaction avenant au bail honoraire supporte par le demandeur

Rédaction de bail forfait 300€ TTC Appartement 3 à 5 pièces

Etat des lieux : 300 € TTC 3 à 5 pièces

Rédaction de bail forfait 150€ Appartement 1 à 2 pièces

Etat des lieux : 150 € 1 à 2 pièces